

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce jeudi 2 novembre 2023 à compter de 16 h 15, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Madame Nathalie Michaud	siège n° 3;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Patrick Rodrigue, directeur général et M. Richard Michaud, trésorier et greffier adjoint.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 16 h 15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Brunet, APPUYÉ par la conseillère Nathalie Michaud et RÉSOLU unanimement :

2023-400 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 novembre 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME PAPDE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec et favoriser le développement économique et énergétique de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a mis en place le Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) afin d'outiller les milieux à se doter d'un environnement d'affaires favorable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos souhaite mobiliser les acteurs socio-économiques afin de positionner et renforcer une chaîne d'approvisionnement local et régional dans la 2^e transformation des matériaux critiques et stratégiques.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par la conseillère Nathalie Michaud et RÉSOLU unanimement :

2023-401 D'AUTORISER le directeur général et/ou la greffière/greffier adjoint de déposer au nom de la municipalité une demande d'aide financière dans le programme PAPDE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'est présente.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 16 h 22.

Le maire,
Sébastien D'Astous

Le greffier adjoint,
Richard Michaud